



Source: Services du Parlement 3003 Bern

**Perspective de la session
Eté 2019**

Contact

Le président, les responsables de dossiers et la responsable de la communication demeurent volontiers à votre disposition pour des informations supplémentaires.

N'hésitez pas à nous contacter :



Président

Adrian Wüthrich
tél. 031 370 21 17
mobile 079 287 04 93
wuethrich@travailsuisse.ch



Politique sociale

Dr. Thomas Bauer
tél. 031 370 21 11
mobile 077 421 60 04
bauer@travailsuisse.ch



Politique de migration et questions juridiques

Hélène Agbémégnah
tél. 031 370 21 73
mobile 078 760 93 73
agbemegnah@travailsuisse.ch



Politique environnementale, fiscale et extérieure

Denis Torche
tél. 031 370 21 16
mobile 079 846 35 19
torche@travailsuisse.ch



Politique de l'égalité

Valérie Borioli Sandoz
tél. 031 370 21 47
mobile 079 598 06 37
borioli@travailsuisse.ch



Politique de formation

Bruno Weber-Gobet
tél. 031 370 21 01
mobile 079 348 71 67
weber@travailsuisse.ch



Politique économique

Gabriel Fischer
tél. 031 370 21 11
mobile 076 412 30 53
fischer@travailsuisse.ch



Communication

Linda Rosenkranz
tél. 031 370 21 18
mobile 079 743 50 47
rosenkranz@travailsuisse.ch

Conseil national

Première semaine

- 3.6. Objet du Conseil fédéral. Code des obligations. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur (13.094) → Non **3**
- 4.6. Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire. Etape d'aménagement 2035 (18.078) → Oui..... **3**
- 4.6. Mo. Conseil des Etats (CTT-CE). Modèle de coopérations au lieu de la libéralisation du trafic ferroviaire international de voyageurs (18.4105)..... → Oui..... **3**
- 5.6. Po. CSEC-CN. Stratégie visant à renforcer l'encouragement précoce (19.3417) → Oui..... **4**
- 5.6. Mo. Groupe BD. Egalité de traitement pour les plus de 50 ans (17.3325) → Non **4**

Deuxième semaine

- 11.6. Iv.ct GR. Renforcement du Corps des gardes-frontière (17.318) et Iv.ct VS. Renforcement du Corps des gardes-frontière (18.307) → Oui..... **4**
- 11.6. Iv.ct. GE. Donner aux cantons les moyens de réaliser l'égalité entre femmes et hommes (18.313) → Oui..... **4**
- 12.6. Loi sur les marchés publics. Révision totale (17.019) → voir détails **5**
- 13.6. Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement. Initiative populaire (17.060) → voir détails **5**

Troisième semaine

- 19.6. Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Turquie et accord agricole entre la Suisse et la Turquie. Approbation (18.090) → Non **5**
- 19.6.¹ Po. Carobbio Guscetti. Travail temporaire et location de services. Situation et cadre réglementaire en vigueur, développements futurs (17.3563) → Ja **5**
- 20.6. Mo. CSEC-CN. Programme d'impulsion visant à diffuser des projets de numérisation innovants dans le domaine de la formation (19.3009) → Oui..... **6**
- 20.6. Mo. CSEC-CN. Mesures pour réduire la sélectivité sociale (19.3418) → Oui..... **6**
- 20.6. Mo. CER-CN. Négociations complémentaires au sujet de l'accord institutionnel avec l'UE (19.3416) → Oui..... **6**
- 21.6. Iv.pa. Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge (15.424) → Oui..... **6**

¹ Interventions parlementaires du DEFR.

Conseil des Etats

Première semaine

- 5.6. Loi sur les marchés publics. Révision totale (17.019) → voir détails **7**

Deuxième semaine

- 12.6. Participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants. Loi (19.024) → Oui..... **7**
- 13.6. Objet CF. Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers (Objet du Conseil fédéral) (18.050) → voir détails **7**
- 13.6. Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 15.3494 (CdF-CE) (18.032) → Non **8**
- 13.6. Mo. CdF. Maîtriser les dépenses du personnel de l'administration fédérale à l'aide de la numérisation et de gains d'efficience (18.4090) → Non **8**
- 14.6. Mo. Conseil national (Regazzi). Système d'information SYMIC. Améliorer les contrôles en supprimant les erreurs (18.3758) → Oui..... **8**
- 14.6. Mo. CER-CN. Négociations complémentaires au sujet de l'accord institutionnel avec l'UE (19.3416) → Oui..... **8**

Troisième semaine

- 17.6. Mo. Vonlanthen. Fonds pour la formation continue financés par les branches (18.3933) → Oui..... **9**
- 17.6. Mo. Bruderer Wyss. Application du principe de la préférence nationale (mise en oeuvre de l'initiative contre l'immigration de masse). Ne pas exclure les personnes à l'AI qui sont à la recherche d'un emploi (19.3239)..... → Oui..... **9**
- 17.6. Po. Zanetti Roberto. Actualisation de l'étude du SECO sur le stress (19.3227) → Oui..... **9**
- 20.6. Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille. Initiative populaire (18.052) et Iv.pa. CSSS-CE. Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité (18.441) et Iv.pa. Caroni. Congé paternité. Utiliser les moyens à disposition(18.444) → voir détails ...**10**

Conseil national

Lundi 3 juin 2019

Objet du Conseil fédéral. Code des obligations. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur (13.094) : le Conseil fédéral a soumis un nouveau projet de révision partielle du Code des obligations pour protéger les lanceurs d'alerte en cas d'irrégularité constatée sur le lieu de travail. En 2015, le Parlement avait demandé à ce que le projet initial soit simplifié. Or, malgré cette demande, l'actuel projet est toujours trop complexe, sans offrir une protection suffisante aux travailleurs et travailleuses exposés aux risques de licenciement à la suite d'une annonce. La solution en « cascade » qui prévoit l'information au public à des conditions très strictes restreindrait les possibilités pour les travailleurs et travailleuses de se renseigner auprès d'un syndicat, alors que cette aide s'avèrerait essentielle pour comprendre les différentes conditions à respecter et certaines notions juridiques imprécises. Travail.Suisse recommande de refuser le projet tout comme l'a fait la majorité de la Commission des affaires juridiques du Conseil national, parce qu'il est nécessaire que les principes et procédures applicables en matière de signalement soient compréhensibles et garantissent un certain seuil de sécurité juridique aux personnes concernées.

→ Travail.Suisse recommande de rejeter ce projet.

Mardi 4 juin 2019

Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire. Etape d'aménagement 2035 (18.078) : le Conseil fédéral propose de consacrer environ 11,9 milliards de francs d'ici 2035 à l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire afin de répondre à la demande en forte croissance. Cela implique en premier lieu une augmentation des cadences, le développement de certaines gares et des transports de marchandises par rail. Le Conseil des Etats a décidé de dépenser un milliard de plus encore pour le rail en soutenant une ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Il s'est aussi positionné pour les projets de la gare de passage de Lucerne et du maillon central de Bâle. La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national a soutenu les compléments apportés par le Conseil des Etats. Investir plus dans l'infrastructure ferroviaire est un choix très important aussi dans la perspective de limiter le développement du trafic routier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

→ Travail.Suisse recommande au Conseil national de suivre le Conseil des Etats pour ce programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire.

Mo. Conseil des Etats (CTT-CE). Modèle de coopérations au lieu de la libéralisation du trafic ferroviaire international de voyageurs (18.4105) : le Conseil fédéral ne doit pas décider lui-même de la libéralisation éventuelle du marché du trafic ferroviaire international de voyageurs. Travail.Suisse craint comme la CTT-E que la libéralisation du trafic ferroviaire international de voyageurs ne soit pas compatible avec le système suisse des transports publics, en particulier avec les dispositions régissant la protection des travailleurs. Travail.Suisse ne croit pas non plus qu'une telle libéralisation améliorerait la qualité de l'offre.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Mercredi 5 juin 2019

Po. CSEC-CN. Stratégie visant à renforcer l'encouragement précoce (19.3417) : le postulat charge le Conseil fédéral de développer une stratégie pour le renforcement et la poursuite de l'encouragement précoce des enfants en Suisse. Le monde politique n'a pas pris suffisamment au sérieux jusqu'ici le thème de l'encouragement précoce. Investir dans ce domaine est judicieux d'un point de vue économique et important pour l'égalité des chances. Ce qui se passe dans les premières années de l'enfance a une influence déterminante pour la formation ultérieure et la vie d'un être humain. Dans cette optique, il faut faciliter la conciliation pour les parents entre la vie familiale et professionnelle, ce qui contribue à lutter contre la pénurie de personnel qualifié. Travail.Suisse demande un plan d'action pour rattraper le retard pris dans la politique de conciliation (sur le plan d'action: <https://bit.ly/2YIVFUO>). La stratégie demandée peut en représenter le début.

→ Travail.Suisse recommande d'adopter le postulat.

Mo. Groupe BD. Egalité de traitement pour les plus de 50 ans (17.3325) : la motion requiert des cotisations identiques à la caisse de pension (bonifications de vieillesse LPP) indépendamment de l'âge du travailleur/euse. Travail.Suisse a examiné soigneusement cette requête et estime qu'elle n'atteint pas le but recherché. Les défis à relever pour les travailleurs âgés ne se réduisent pas à des cotisations LPP plus élevées. Travail.Suisse n'a pas soutenu cette mesure lors de la Conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés. Une telle modification nécessiterait une génération transitoire d'environ 40 ans et conduirait à des imprécisions dans un système déjà complexe. Il en résulterait aussi un conflit d'objectif pour le maintien des rentes. Si les cotisations étaient réparties de manière égale sur toute la durée de la vie active, ce serait la jeune génération qui paierait davantage, ce qui chargerait financièrement dans bien des cas lourdement les familles. En outre, il est encore normal que les salaires augmentent avec l'âge. Si l'on réduisait les cotisations à ce moment, on met alors en danger le niveau des rentes. Le Conseil fédéral a décidé le 15 mai 2019 en accord avec les partenaires sociaux (entre autres Travail.Suisse) un train de mesures concrètes pour améliorer la situation des travailleurs âgés sur le marché du travail.

→ Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.

Mardi 11 juin 2019

Iv.ct GR. Renforcement du Corps des gardes-frontière (17.318) et Iv.ct VS. Renforcement du Corps des gardes-frontière (18.307) : l'augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière reste un thème actuel dans les régions limitrophes de la Suisse. Il est demandé plus d'effectifs et un équipement moderne. La protection de nos frontières est primordiale et les gardes-frontière ont droit à des conditions de travail et des effectifs leur permettant de travailler efficacement. Le besoin de renforcement des effectifs est avéré. Le Parlement a donné son feu vert, lors de la dernière session d'hiver, à la création de 44 postes à plein temps supplémentaires pour le Corps des gardes-frontière. Le Conseil fédéral doit appliquer les décisions du Parlement et faire en sorte que les augmentations des effectifs ne tardent pas et ne soient pas compensées à l'interne. C'est pourquoi, il ne faut pas encore classer ces initiatives, comme l'a fait le Conseil des Etats.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de ces deux initiatives cantonales.

Iv.ct. GE. Donner aux cantons les moyens de réaliser l'égalité entre femmes et hommes (18.313) : déposée en mai 2018, cette initiative genevoise demande une délégation de compétences de la Confédération envers les cantons en matière de contrôle de l'application de la Loi sur l'égalité LEG, en particulier concernant l'égalité salariale. Depuis, la LEG a été révisée par le Parlement. De facto, 99,1% des entreprises et 54 % des travailleurs et travailleuses ne sont pas concernés par cette révision. De plus, la loi révisée n'est toujours pas assortie de mécanismes officiels de contrôle, ni d'aucune sanction en cas d'infraction. La volonté d'agir des cantons est compréhensible, légitime et doit être soutenue.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de l'initiative du canton de Genève.

Mercredi 12 juin 2019

Loi sur les marchés publics. Révision totale (17.019)

(divergences, la loi à été débattue au Conseil des Etats le 5 juin 2019)

Judi 13 juin 2019

Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement. Initiative populaire (17.060) et CO. Droit de la société anonyme (16.077):

Travail.Suisse avait vivement regretté le refus du Conseil des Etats de suivre le contre-projet raisonnable adopté par le Conseil national. Il est essentiel que les personnes lésées par une filiale d'une multinationale, dont le siège est en Suisse, puissent actionner la justice aussi en Suisse. Si elles doivent d'abord prouver qu'un traitement conforme à l'Etat de droit d'une plainte déposée à l'étranger contre la filiale est impossible, le contre-projet est vidé d'une bonne partie de sa substance. L'initiative bénéficie déjà d'un très fort soutien populaire, ce qui lui donne de bonnes chances en cas de votation. C'est pourquoi, un contre-projet raisonnable issu du Parlement serait judicieux.

→ Travail.Suisse recommande l'acceptation de l'initiative, respectivement l'adoption définitive du contre-projet indirect à l'initiative tel qu'adopté par le Conseil national le 14 juin 2018.

Mercredi 19 juin 2019

Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Turquie et accord agricole entre la Suisse et la Turquie. Approbation (18.090) :

en raison de la situation critique en matière de droits humains qui persiste en Turquie, en particulier le sort très précaire de centaines de milliers de personnes licenciées arbitrairement, dont de très nombreux syndicalistes, du conflit persistant dans le sud-est du pays et de l'intervention militaire en Syrie, Travail.Suisse estime qu'il faudrait suspendre l'accord en attendant de voir de réels progrès. Il faut aussi qu'à l'avenir dans les accords de libre-échange (ALE) les droits humains et l'environnement puissent faire l'objet de procédures d'arbitrage afin qu'ils reçoivent le même traitement que les aspects commerciaux.

→ Travail.Suisse recommande de suivre la minorité proposant le renvoi au Conseil fédéral le chargeant de ne soumettre le projet au Parlement que lorsque la situation des droits de l'homme se sera fortement améliorée en Turquie.

Mercredi 19 juin 2019 / Interventions parlementaires du DEFR

Po. Carobbio Guscetti. Travail temporaire et location de services. Situation et cadre réglementaire en vigueur, développements futurs (17.3563) :

le postulat demande un rapport sur la situation du travail temporaire et de la location de services. Le travail temporaire, respectivement la location de services, se sont fortement développés ces deux dernières décennies. D'un côté, cela sert de tampon conjoncturel et peut favoriser l'intégration au marché du travail de personnes au chômage ou venant de terminer leur formation. Mais d'un autre côté, il s'agit de formes de travail précaires, ce qui accroît l'insécurité des travailleurs et travailleuses. Un rapport sur la situation du travail temporaire et de la location de services en prenant en considération les diversités cantonales paraît judicieux au vu du fort accroissement de ces dernières années et des discussions politiques en cours pour réguler davantage le travail temporaire dans quelques pays voisins.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption du postulat.

Jeudi 20 juin 2019 (examen simultané avec 19.3010)

Mo. CSEC-CN. Programme d'impulsion visant à diffuser des projets de numérisation innovants dans le domaine de la formation (19.3009) :

dans le domaine de la formation professionnelle, on développe et applique dans un grand nombre de lieux des projets de numérisation. La formation professionnelle s'efforce via « digitalinform.suisse » de mettre à disposition une plateforme pour favoriser l'échange, la poursuite de la diffusion et la poursuite du développement des innovations. La motion de la CSEC-N poursuit l'objectif d'édifier et aménager une telle plateforme aussi pour les autres domaines de la formation et par-delà les frontières des langues. Pour Travail.Suisse, une telle plateforme est judicieuse en particulier si l'on y partage aussi des expériences pédagogiques.

→ Travail.Suisse recommande d'adopter la motion.

Jeudi 20 juin 2019

Mo. CSEC-CN. Mesures pour réduire la sélectivité sociale (19.3418) : La Suisse dispose d'un système très différencié dans le secondaire II et domaine tertiaire. Dans un tel système, l'égalité des chances pour les jeunes et les jeunes adultes signifie que ce n'est pas son origine sociale qui détermine l'accès à la formation mais ses compétences. La Suisse est malheureusement encore bien loin d'y parvenir.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Jeudi 20 juin 2019 (au Conseil des Etats le vendredi 14 juin 2019)

Mo. CER-CN. Négociations complémentaires au sujet de l'accord institutionnel avec l'UE (19.3416) :

l'accord institutionnel dans sa forme actuelle affaiblit les mesures d'accompagnement et empêche leur développement autonome. Travail.Suisse a indiqué à plusieurs reprises ne pas pouvoir soutenir un tel accord – la dernière fois lors de la consultation organisée par le Conseil fédéral. La motion demande au Conseil fédéral des négociations supplémentaires dans le domaine de la garantie des mesures d'accompagnement, de la directive sur la citoyenneté européenne et des aides publiques.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Vendredi 21 juin 2019

Iv.pa. Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge (15.424) :

toute personne qui prend en charge des proches exigeant une assistance et des soins doit avoir droit à des bonifications d'assistance comme le prévoit l'AVS/AI. Les critères actuels (degré d'impotence, délai d'attente, distance kilométrique du domicile ou temps nécessaire pour se rendre chez le proche aidé limité) sont obsolètes. Le projet de loi mis en consultation en juin 2018 par le Conseil fédéral (dont on attend toujours le message) ne prévoyait que de modifier le degré d'impotence. Pourtant, la recherche a démontré que les proches aidants sont souvent plongés dans une situation économique difficile en raison du délai d'attente. En outre, du fait de la mobilité, les membres d'une famille ne vivent plus dans la même région et les proches aidants pratiquent souvent le « distance care giving » qui demandent beaucoup de temps et d'énergie.

→ Travail.Suisse recommande d'adopter l'initiative parlementaire.

Conseil des Etats

Mittwoch, 5. Juni 2019 (le 12 juin 2019 au Conseil national, divergences)

Loi sur les marchés publics. Révision totale (17.019) : les marchés publics revêtent une grande importance économique générale. C'est aussi notamment un instrument influençant les conditions-cadres de politique économique avec les effets correspondants sur le marché du travail suisse. Il est donc extrêmement important que les marchés publics jouent un rôle modèle pour la protection des salaires et des conditions de travail et l'égalité salariale entre femmes et hommes. Dans la procédure d'élimination des divergences, les articles suivants de la loi ont une importance déterminante. D'un côté, il s'agit de maintenir l'exclusion de la loi des organismes d'insertion socioprofessionnelle du travail décidée par le Conseil national. Cela est judicieux car la structure actuelle d'une subordination complète au champ de la loi sur les subventions et à l'organisation au niveau cantonal en prenant en compte les particularités régionales a fait ses preuves montrant de bons résultats.

- Il faut donc à l' Art. 10.1 e suivre la commission et s'en tenir à la décision du Conseil national. . D'un autre côté, l'ancrage du principe du lieu où la prestation est effectuée est déterminant pour empêcher la sous-enchère salariale et des conditions de travail dans le domaine des marchés publics.
- Il faut donc à l' Art. 12.1 suivre la minorité et s'en tenir à la décision du Conseil national.

Mercredi 12 juin 2019

Participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants. Loi (19.024) : l'introduction de l'obligation d'annoncer les postes vacants vise à améliorer les chances des groupes de personnes discriminées jusqu'ici sur le marché du travail. L'obligation d'annoncer les postes vacants acquière alors une importance nationale en lien avec la pénurie de personnel qualifiée et l'acceptation de la libre circulation des personnes. Mais la mise en œuvre reste une tâche des cantons qui doivent aussi garantir des contrôles appropriés. La loi fédérale doit créer la base pour que la Confédération puisse participer aux frais des cantons pour les contrôles. Travail.Suisse salue une participation de la Confédération aux frais des cantons pour les contrôles.

- Travail.Suisse recommande l'adoption de cette loi.

Jeudi 13 juin 2019

Objet CF. Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers (Objet du Conseil fédéral) (18.050) : le Conseil fédéral propose d'augmenter la déduction des frais de garde jusqu'à 25'000 francs dans le cadre de l'impôt fédéral direct, et de 6500 à 10'000 francs la somme déductible pour chaque enfant mineur ou en apprentissage ou en études. Il est pourtant connu que les coûts d'une place de crèche à la seule charge des parents sont très élevés en comparaison internationale. Pour Travail.Suisse, la politique familiale ne peut pas se réduire à des déductions fiscales car en profitent surtout les hauts revenus. Le financement public plus soutenu de l'accueil extrafamilial et l'augmentation des allocations familiales sont et restent prioritaires pour Travail.Suisse. Si déductions fiscales il doit y avoir, alors elles doivent être compensées par d'autres mesures fiscales auprès des ménages avec ou sans enfant qui ont un bon revenu, de manière à ce que les pertes fiscales à venir (environ 10 millions de francs) soient effectivement compensées, sans attendre un éventuel effet (qui reste à démontrer) sur une augmentation de la participation des travailleuses au marché du travail.

- Travail.Suisse est favorable à l'augmentation de la déduction des frais de garde et de la somme déductible pour chaque enfant mineur, mais assorties de nouvelles mesures fiscales compensatoires auprès des hauts revenus.

Geler les effectifs de la Confédération au niveau de 2015. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 15.3494 (CdF-CE) (18.032) : La motion prévoit de geler les effectifs de la Confédération à 35'000 emplois plein temps. Le Conseil des Etats a classé la motion mais le Conseil national a refusé ce classement. Même si les effectifs n'ont pas augmenté depuis 2015, cette motion est absurde car elle va à l'encontre de toute évolution des tâches. Pour le personnel, il en résulterait une charge de travail bien plus forte, ce qui est inacceptable.

→ Travail.Suisse recommande le classement de cette motion.

Mo. CdF. Maîtriser les dépenses du personnel de l'administration fédérale à l'aide de la numérisation et de gains d'efficience (18.4090) : la motion demande des mesures pour que les dépenses du personnel de l'administration ne dépassent pas le montant fixé dans le budget 2019. Il est prévu de revoir chaque année les tâches. Les dépenses ne pourraient plus suivre le renchérissement et l'évolution des tâches sans limite de temps. Le seul moyen pour maîtriser les dépenses passerait alors par des économies. Si la numérisation apporte des gains d'efficience, elle provoque aussi des coûts en ressources humaines supplémentaires. La part des dépenses du personnel dans les dépenses totales de la Confédération est restée stable ces dix dernières années. Un plafonnement illimité dans le temps des dépenses du personnel est bien trop rigide et aurait aussi un effet très démotivant. Le Conseil fédéral et la Commission des finances du Conseil des Etats proposent le rejet de la motion.

→ Travail.Suisse recommande le rejet de la motion.

Vendredi 14 juin 2019

Mo. Conseil national (Regazzi). Système d'information SYMIC. Améliorer les contrôles en supprimant les erreurs (18.3758) : la motion demande une amélioration de la banque de données SYMIC pour obtenir une mise en oeuvre plus efficace et plus systématique des mesures d'accompagnement. La motion exige en particulier l'optimisation des entrées multiples d'entreprises et des entrées incorrectes concernant les branches. Les mesures d'accompagnement sont la base pour la protection des salaires et des conditions de travail en Suisse. Une optimisation et une adaptation permanente sont indispensables pour maintenir l'efficacité et la fiabilité de l'instrument. Les faiblesses de la saisie des données sautent aux yeux et une optimisation est indispensable.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Vendredi 14 juin 2019 (au Conseil des Etats le 20 juin)

Mo. CER-CN. Négociations complémentaires au sujet de l'accord institutionnel avec l'UE (19.3416) : l'accord institutionnel dans sa forme actuelle affaiblit les mesures d'accompagnement et empêche leur développement autonome. Travail.Suisse a indiqué à plusieurs reprises ne pas pouvoir soutenir un tel accord – la dernière fois lors de la consultation organisée par le Conseil fédéral. La motion demande au Conseil fédéral des négociations supplémentaires dans le domaine de la garantie des mesures d'accompagnement, de la directive sur la citoyenneté européenne et des aides publiques.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Lundi 17 juin 2019

Mo. Vonlanthen. Fonds pour la formation continue financés par les branches (18.3933) : les fonds pour la formation continue au niveau des branches peuvent être d'importants instruments pour maîtriser les défis actuels induits par la transformation numérique et l'évolution démographique. Leur potentiel n'est toutefois pas totalement utilisé à cet égard. La motion Vonlanthen demande que la Confédération soutienne les fonds pour la formation continue afin qu'ils puissent mieux remplir leur importante fonction de gestion des changements en cours. Pour Travail.Suisse, il s'agit d'un énoncé prometteur à poursuivre absolument car les fonds pour la formation continue peuvent réagir de manière optimale aux attentes spécifiques des branches et du marché du travail. Le rejet de la motion par le Conseil fédéral comme quoi la loi sur la formation professionnelle actuelle (voir l'art. 30) a déjà créé les conditions pour instaurer de nouveaux fonds de formation professionnelle est certes correct mais rate la cible de la motion. Il n'en va pas en effet de la création mais du soutien financier aux fonds pour la formation de certains groupes cibles (p. ex. travailleurs âgés) ou pour certains thèmes de formation (p. ex. numérisation).

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Mo. Bruderer Wyss. Application du principe de la préférence nationale (mise en oeuvre de l'initiative contre l'immigration de masse). Ne pas exclure les personnes à l'AI qui sont à la recherche d'un emploi (19.3239) : la motion demande que l'obligation de communiquer les postes vacants et sa mise en oeuvre par les ORP prennent aussi en considération les demandeurs d'emplois de l'assurance-invalidité. Travail.Suisse estime que l'on n'utilise pas encore suffisamment le potentiel spécialisé de personnes souffrant de handicaps en raison de maladies ou d'accidents. Ces personnes veulent travailler et apporter leur contribution. Pour ce faire, il faut disposer d'un environnement de travail intégratif et du soutien par les ORP. Travail.Suisse a examiné la manière d'encourager l'intégration par la voie des conventions collectives de travail et de s'engager dans cette direction avec les fédérations membres. Les partenaires sociaux ont introduit des solutions adéquates dans de nombreuses branches. Travail.Suisse a aussi signé la Déclaration de la Conférence nationale pour l'intégration au marché du travail des personnes ayant un handicap et soutient donc la demande dans le but que les personnes annoncées à l'AI aient un accès, en vertu de l'égalité de traitement, aux mesures d'insertion et aux offres de placement.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Po. Zanetti Roberto. Actualisation de l'étude du SECO sur le stress (19.3227) : ce postulat demande une étude sur le thème du stress reposant sur des données actuelles. Le SECO a publié dans les années 2000 et 2010 à chaque fois une étude à grande échelle sur le stress montrant que le stress avait augmenté d'environ 30 pourcent et que les coûts du stress pour l'économie avaient passé de 4 milliards à 10 milliards de francs au cours de cette période. Selon le Baromètre Conditions de travail de Travail.Suisse, 40 pourcent des travailleurs se disent souvent ou très souvent stressés par leur travail avec la tendance dans les dernières années à l'augmentation du pourcentage des très souvent stressés. Un monitoring régulier du stress est souhaitable pour, d'une part, prendre en compte à temps les changements dus aux modifications structurelles de l'économie suite à la numérisation et, d'autre part, garantir la protection de la santé pour les travailleurs et travailleuses et disposer d'une base pour les discussions politiques concernant la flexibilisation croissante dans le monde du travail.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption du postulat.

Jeudi 20 juin 2019

Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille. Initiative populaire (18.052) et lv.pa. CSSS-CE. Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité (18.441) et lv.pa. Caroni. Congé paternité. Utiliser les moyens à disposition(18.444) : Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses a, en mai 2016, lancé avec la faîtière des organisations masculines (männer.ch), des organisations féminines (Alliance F) et des organisations des familles (Pro Familia Suisse) l'initiative sur le congé paternité (18.052). La Suisse est le seul pays en Europe qui n'a pas de congé paternité ancré dans la loi. Les pères, aussi en Suisse, veulent participer activement à la phase initiale de la vie familiale. C'est pourquoi, l'initiative sur le congé paternité demande 20 jours de congé paternité payé pouvant être pris de manière flexible pendant la première année de l'enfant. L'initiative est un compromis entre les adversaires du congé paternité et les défenseurs d'un congé parental.

Le contre-projet relatif à l'initiative (18.441) demande la moitié – 10 jours devant être pris dans les six mois après la naissance – et n'a, contrairement à l'initiative, presque pas d'effet durable sur le lien entre le père et l'enfant ou sur l'égalité entre l'homme et la femme. Il faut donc le rejeter.

Travail.Suisse ne soutient l'initiative parlementaire Caroni (18.444) que si elle est mise en oeuvre en plus d'un congé paternité fixé dans la loi et vaut aussi pour les travailleurs et travailleuses. Ils doivent avoir le droit de pouvoir prendre leurs vacances légales dans une période donnée avant et après la naissance d'un enfant.

- Travail.Suisse recommande l'adoption de l'initiative sur le congé paternité.
- Travail.Suisse recommande le rejet du contre-projet.
- Travail.Suisse recommande l'adoption de l'initiative parlementaire Caroni.